



Pêchez en Deux-Sèvres

Octobre 2023



La lettre d'information « Pêchez en Deux-Sèvres » #9, un bulletin destiné aux pêcheurs pour les informer sur les actualités relatives aux activités de la Fédération Départementale.

Centenaire du 02/09/2023

Le samedi 2 septembre a eu lieu le centenaire de la Fédération de pêche des Deux-Sèvres et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres. Avec plus de 60 exposants venant de tous horizons, les 3 000 visiteurs ont pu découvrir les multiples facettes du monde halieutique et du monde cynégétique.



Présidents de la Fédération de chasse et de pêche, en compagnie de la Députée Delphine BATHO et du Président du PNR du Marais Poitevin, M. DUFORESTEL





Nous souhaitons remercier publiquement les élus, invités, exposants, partenaires, bénévoles et l'ensemble des visiteurs pour la contribution de ce succès !



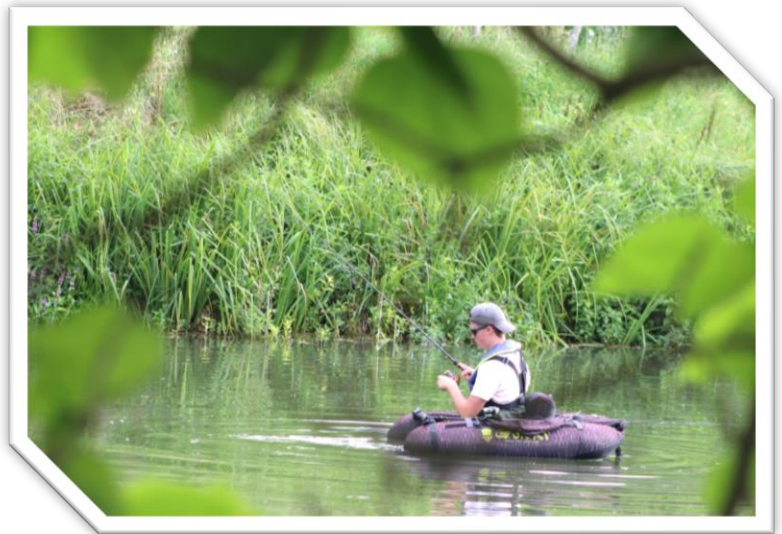
La célébration de ce centenaire a été l'occasion pour l'association « Nhaie'mrod Plantons en 79 » et la Fondation du patrimoine Poitou-Charentes de signer une convention de partenariat pour lancer un appel au don pour nous soutenir dans la plantation de haies !

www.fondation-patrimoine.org/87705



STAGE DE PECHE ESTIVAUX

L'été est terminé, les stages de pêche estivaux aussi ! Cette année encore, plus de 30 enfants ont pu profiter des conseils avisés des animateurs de la Fédération.



Que ce soit au feeder, au leurre du bord ou en float tube, les jeunes pêcheurs chevronnés ont bravé le temps maussade de ce mois de juillet pour capturer leurs meilleures prises.

2 nouvelles sessions auront lieu pendant les vacances de la Toussaint





Vous souhaitez connaître les dates des stages de pêche pour l'année 2024 ?

Rien de plus simple, envoyez-nous votre mail à notre adresse contact@peche79 et vous recevrez les informations sur nos animations en avant-première !



CARTE DE PECHE « OFFRE D'AUTOMNE »

Comme chaque année à partir du 1er septembre, l'offre d'Automne revient !

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) met en place une réduction de 50 % sur la carte de pêche « Personne Majeure ».

Cette carte passe donc de 80 € à 40 €, de quoi laisser présager de beaux moments au bord de l'eau !

Offre valable du 1er septembre au 15 décembre 2023 sur le site www.cartedepêche.fr et chez nos revendeurs habituels.



LA TECHNIQUE DE PECHE DU MOMENT

En ce début d'automne, le temps maussade refait son apparition et c'est le moment idéal pour aller taquiner le brochet aux leurres.

Ce poisson emblématique de nos cours d'eaux qui peut atteindre une taille de plus d'1 mètre est un formidable poisson de sport.

Laissez-vous tenter par une pêche de réaction au spinnerbait ou au jerkbait : c'est une pêche rapide où l'objectif est de faire parcourir à son leurre le plus d'endroits possibles afin de maximiser ses chances de croiser la route d'un brochet.



Pour les adeptes d'une approche plus « discrète », vous pourrez également essayer les #shads. Ces leurres souples permettent de brasser beaucoup d'eau et donc d'attirer les brochets de loin. Essayer de varier les coloris selon la couleur de l'eau et le temps du jour, mais un coloris naturel est toujours une valeur sûre.

Enfin, en ce qui concerne le matériel, prévoyez une canne assez puissante de 2m70 en 20 / 60 grammes (ou plus selon la taille de vos leurres) afin de pouvoir contrer les rushs puissants de ce poisson.



**Faites-vous plaisir,
allez à la pêche !**



REGLEMENTATION : QUELQUES RAPPELS

Fermeture de l'anguille jaune

La pêche de l'anguille jaune est fermée depuis le 31/08/2023. Toute prise accidentelle doit être remise à l'eau immédiatement, en prenant le plus grand soin du poisson.



Fermeture de la pêche dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole



La pêche dans les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole est fermée depuis le dimanche 17 septembre 2023.

Rangez vos cuillers et vos leurres et laissez-les se reposer jusqu'au Printemps prochain !

Interdiction de consommation du poisson Cébron et Thouet

En raison d'un taux de microcystines (cyanobactéries toxigènes) relevé au lac du Cébron, 10 fois supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Préfecture des Deux-Sèvres a été contrainte de prendre au mois de juin 2023 un arrêté d'interdiction de consommation du poisson issu de la pêche au lac du Cébron, comme les années passées.

[Lien vers l'arrêté](#)



Les analyses effectuées dans l'Eté, démontrant une détérioration de la situation, ont poussé les autorités à étendre l'interdiction de consommation du poisson sur la rivière « Le Thouet » pour les communes de Louin, Gourgé, Saint-Loup-Lamairé, Airvault, Availles-Thouarsais, Saint-Généroux et Plaine et Vallées.

A noter que pour que cette interdiction de consommation soit levée, il faut que 2 analyses consécutives révèlent un taux de cyanobactéries inférieur au taux maximum fixé par les autorités sanitaires !



ATTENTION PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES

Limitez vos contacts avec l'eau

Suite aux fortes températures et à l'ensoleillement, des cyanobactéries (micro-algues) se développent sur le lac. En grande quantité, elles forment un dépôt vert/bleu à la surface de l'eau, et peuvent relâcher des toxines en se décomposant.

- **LA BAIGNADE** est interdite.
- **LES ACTIVITÉS NAUTIQUES** (voile) peuvent être pratiquées, sous réserve de :
 - ne pas s'asperger, ni s'immerger...
 - rincer à l'eau propre tout le matériel (combinaisons, gilets, bateaux, planches...) après utilisation ;
 - prendre une douche en fin d'activité.
- **LES ACTIVITÉS PÊCHE** peuvent être maintenues sous réserve de **ne pas consommer le poisson.**
- **LES ANIMAUX DOMESTIQUES** doivent être tenus en laisse, éloignés de l'eau pour éviter toute immersion ou absorption.

Si des symptômes inhabituels apparaissent après un contact avec l'eau, consultez votre médecin traitant. En cas d'urgence, appelez le 15 (Samu).

Pour des informations complémentaires :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/contrôle-des-eaux-de-baignades-en-nouvelle-aquitaine



Dispositions préconisées par le Conseil Département, propriétaire du lac du Cébron

Une bien mauvaise nouvelle pour nous pêcheurs...
Mais consolons-nous, la pêche reste autorisée !
Prenez vos précautions en vous lavant abondamment les mains après vos parties de pêche et en limitant les contacts avec l'eau.

